

**Département de la Charente-Maritime  
Commune de SOUBRAN**

**SÉANCE DU 28 JUILLET 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 6

Pouvoirs : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Juillet à vingt heure quarante,  
Les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le maire, se  
sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles  
L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de  
Madame Maud MAINGOT, le maire,

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes MAINGOT Maud, JEANNEAU Christelle, KLINUSKI Céline, Mrs ARDOUIN Nicolas,  
PERODEAU Bernard,

**Absents excusés :**

Mrs RIPPE François, SAMSON Thierry, PLAT Frédéric,

**Pouvoir :**

Mr PLAT Frédéric donne pouvoir à Mme JEANNEAU Christelle,

Madame KLINUSKI Céline est désignée secrétaire de séance,

Mme le Maire propose au conseil de dégager la somme de 2000€ dans la section de fonctionnement N°61 SERVICES EXTERIEURS et plus précisément à la ligne N°615232 RESEAUX,  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité,

## **2. Élaboration du PLU (Plan d'Urbanisme Local) et les modalités de concertation.**

Mme Le Maire expose la situation suivante :

La carte communale actuelle ne permet pas d'être en accord avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) voté en 2020 par la CDCHS en lien avec la politique de gestion des territoires, des services de l'État et de la région,

Seul un PLU permettra d'avoir un outil performant pour respecter et appliquer les exigences réglementaires notamment celles liées à la sobriété foncière,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'élaboration d'un PLU.

## **3. Location du logement communal 2 Rue des Potiers**

L'école de Soubran accueille une nouvelle institutrice pour la rentrée 2022/2023.

Celle-ci a contacté Mme le Maire pour une éventuelle location sur la commune.

Mme le Maire propose de lui louer le logement situé 2 Rue des Potiers.

Mme KLINUSKI évoque le fait que ce logement sert de salle de repos pour les employés communaux.

Mr ARDOUIN propose la salle des associations pour le temps de repos des employés communaux.

Mme KLINUSKI remémore qu'à la base ce logement devait servir pour accueillir une famille Ukrainienne mais qu'il aurait pu également servir de logement d'urgence pour une famille en détresse.

Au vu de tous ces points le Conseil Municipal décide de voter :

- 4 voix POUR
- 2 Abstentions

Le logement sera donc proposé à la location.

Une délibération aura lieu ultérieurement pour fixer le prix du loyer.

## **4. Devis pour travaux sur bâtiments communaux suite à la visite de l'APAVE**

Suite à la visite de l'APAVE sur les bâtiments communaux et église, la commune est dans l'obligation de faire effectuer des travaux.

Mme le Maire a sollicité 2 artisans et a récupéré 2 devis dont les montants sont les suivants :

- 5499,60 € TTC
- 3288 € TTC

Les 2 devis ont été réalisés avec le diagnostic de l'APAVE.

Après lecture attentive des 2 devis, le Conseil Municipal choisit de voter à l'unanimité pour celui de 3288 € TTC.

## **9. Lavabo supplémentaire pour la garderie et le restaurant scolaire**

Mme Le Maire a fait appel à des artisans plombiers pour des devis.  
La mairie a reçu réponse d'un plombier pour une visite en octobre.  
En l'attente le dossier reste en suspens.  
Mme JEANNEAU se propose de joindre 2 professionnels.

## **10. Convention Ecole/Mairie pour le poulailler**

Mme le Maire fait lecture d'un modèle de convention.  
Mme JEANNEAU se propose de contacter la sous-préfecture afin de connaître la législation en vigueur concernant le poulailler pédagogique.

## **Questions diverses**

Lors du dernier conseil d'école, un parent d'élève avait demandé plusieurs panneaux de signalisation aux abords de l'école.  
Mme Le Maire s'est renseignée au département qui a donné son accord mais pour de simples panneaux. Ils seront installés prochainement :

- Rue du Vieux Moulin
- Sur la Départementale (avant et après le virage)

L'Hacienda de Soubiran(gîte), demande la possibilité d'un panneau d'affichage pour signaler le gîte.  
Personne n'y voit d'objection.

Un agent demande un local pour stocker les produits d'entretiens.  
Ce stockage se fera dans les anciennes toilettes (cour de l'école).  
Le Conseil Municipal est d'accord.

L'AMF17(Association des Maires de France) nous convie à son congrès qui aura lieu le 22/09/2022 à 9h00 à Pont l'Abbe d'Arnoult.

Mme Le Maire y participera et propose à un Élu de l'accompagner.  
Mme JEANNEAU se propose d'y assister.

Mme Le Maire nous fait part qu'un arbre est tombé et couché sur la voie communale N°2.  
Mme Le Maire a pris un arrêté ce jour.  
La voie est dégagée, mais il faut contacter la SARL Héraud Dimitri pour enlever le reste et finir de couper l'arbre.

Mme JEANNEAU énonce que plusieurs chemins sont encore impraticables suite à des chutes d'arbres et évoque le risque d'incendies et l'inaccessibilité pour les pompiers.  
Mme Le Maire va prendre des dispositions.

Mme KLINUSKI suggère l'achat de sèche-mains électrique pour l'école pour éviter la surconsommation de papiers.  
La proposition est retenue sous condition de devis.

Mme JEANNEAU nous fait part que le récupérateur d'eau qui devait être placer dans la cour de l'école ne l'est toujours pas.